

venais de lui retracer, que c'était de cette douce et paisible position qu'il fallait parler pour raisonner utilement sur une affaire, ou plutôt pour être convaincu qu'il n'était pas besoin d'en raisonner, ni de balancer s'il fallait faire ou non, dans un temps de paix où nulle puissance ne demandait rien là-dessus, ce que le feu roi avait eu la force de rejeter avec indignation, quoi qu'il en pût arriver, quand épuisé de blés, d'argent, de ressources et presque de troupes, ses frontières conquises et ouvertes, et à la veille des plus calamiteuses extrémités, ses nombreux ennemis, voulurent exiger le retour des Huguenots en France, comme l'une des conditions sans lesquelles ils ne voulaient point mettre de bornes à leurs conquêtes ni à leurs prétentions, pour finir une guerre que ce monarque n'avait plus aucun moyen de soutenir.

. Je fis après sentir au Régent un autre danger de ce rappel. C'est qu'après la triste et cruelle expérience que les Huguenots avaient faite de l'abattement de leur puissance par Louis XIII, de la révocation de l'Edit de Nantes par le feu roi, et des rigoureux traitements qui l'avaient suivie et qui duraient encore, il ne fallait pas s'attendre qu'ils s'exposassent à revenir en France sans de fortes et d'assurées précautions, qui ne pouvaient être que les mêmes sous lesquelles ils avaient fait gémir cinq de nos rois, et plus grandes encore, puisque ces précautions n'avaient pu empêcher le cinquième de les assujétir en fin, et de les livrer pieds et poings liés à la volonté de son successeur, qui les avait confisqués, chassés, expatriés. Je finis par supplier le Régent de peser l'avantage qu'il se représentait de ce retour, avec les désavantages et les dangers infinis dont il était impossible qu'il ne fût pas accompagné ; que ces hommes, ce commerce, cet argent, dont il croyait augmenter le royaume, seraient, hommes, argent, commerce, ennemis et contre le royaume ; et que la complaisance et le gré qu'en sentiraient les puissances maritimes et les autres protestants, serait uniquement de la faute incomparable et irréparable qui les rendrait pour toujours arbitres et maîtres du sort et de la conduite de la France, au dedans et au dehors. Je conclus que, puisque le feu roi avait fait la faute *beaucoup plus dans la manière de l'exécution que dans*